

SECURITY NEWS N°122 – 14 avril 2016
L'actualité de la privacy et de la dématérialisation
Préparée par Arnaud Belleil

Si vous estimez que cette lettre est utile, n'hésitez pas à la faire découvrir à vos amis, collègues ou relations - <http://www.cecurity.com/fr/newsletter-2016>

SOMMAIRE :

L'article : Internet des objets et protection des données personnelles

Economie des données personnelles

Le marché de la protection des données personnelles
Big Data, confiance et données personnelles
Obtenir un crédit grâce aux réseaux sociaux

Administration électronique

service-public.fr fait peau neuve avec France Connect
La dématérialisation pour restreindre l'accès aux services publics

Juridique

Vers la destruction des originaux papiers
Publication de l'arrêté « Securigref »
Numérisation des documents de la piste d'audit

Archivage et dématérialisation

Archivage électronique : typologie et rentabilité
Un support de stockage pour 13 milliards d'année
Progression du marché de l'archivage électronique

Identité Numérique

Le cahier Identités Numériques
Changer ses mots de passe régulièrement est mauvais pour la sécurité

A découvrir

Pour ses 40 ans, la clé publique reçoit le prix Turing
Délibération CNIL sur le Label eVote de la Fédération des tiers de confiance

Evènement

Cloud et archivage électronique à Documation

ANNONCE : Audit de conformité NF Z42-013 et ISO 14641-1 pour le SAE de Cecurity.com

L'audit réalisé en mars 2016 par le cabinet Demat-Conseil a validé que le logiciel PEA (Preuve, Echange & Archivage) de Cecurity.com peut être utilisé pour mettre en œuvre un Système d'Archivage Electronique (SAE) conforme à la norme AFNOR NF Z 42-013 et à sa transposition internationale : ISO 14641-1. Cecurity.com fait réaliser chaque année ces audits de conformité.

L'ARTICLE : INTERNET DES OBJETS ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'internet des objets, plus connu sous son nom anglo-saxon the *Internet of Things* ou (IoT) suscite un engouement considérable. Cependant la généralisation d'objets et de capteurs potentiellement intrusifs fait naître des inquiétudes en matière d'atteinte à la vie privée.

Le cryptage des données issues des objets connectés ou le recours aux technologies de type *blockchain* seraient de nature à instaurer la confiance indispensable pour que les promesses de ce nouvel eldorado numérique puissent être tenues.

Lire la suite : <http://www.cecurity.com/fr/avis-d-expert-2016>

ECONOMIE DES DONNEES PERSONNELLES

Le marché de la protection des données personnelles

Dans un éditorial de la revue du CXP, Laurent Charreyron évoque le potentiel du nouveau marché de la protection de la vie privée. Ce marché comprend notamment le segment des *Personal Data Store* (PDS), espace de stockage personnel où toutes les données de l'utilisateur sont cryptées et uniquement accessibles par lui. Une occasion unique selon l'auteur de l'article « *d'échapper à l'emprise des GAFA* ».

Source : L'œil expert CXP – Date : 1er mars 2016 – Auteur : Laurent Charreyron

■ ■ ■ Lien de l'article : <http://www.cxp.fr/content/news/edito-la-vie-privee-est-elle-un-business>

Big Data, confiance et données personnelles

Selon une récente étude du Boston Consulting Group, la confiance des consommateurs à l'égard des politiques de protection des données personnelle des entreprises constituera, à l'ère du *Big Data*, un avantage concurrentiel. Autrement formulé : pas de confidentialité, pas de confiance et pas de confiance, pas de *Big Data*.

La publication du BGC met également en évidence que certaines données personnelles, comme celle liées à la géolocalisation deviennent « moins privées » tandis que « *pour d'autres types d'informations, la nature privée s'accroît ou reste aussi forte. C'est par exemple le cas du sexe et de dates personnelles, comme l'anniversaire ou la date de mariage.* »

Source : ZDnet – Date : 24 mars 2016 – Auteur : Christophe Auffray

■ ■ ■ Lien de l'article : <http://www.zdnet.fr/actualites/donnees-personnelles-sans-confiance-le-big-data-voue-a-l-echec-39834654.htm>

Obtenir un crédit grâce aux réseaux sociaux

Des établissements utilisent les informations disponibles sur les réseaux sociaux afin d'évaluer la solvabilité des demandeurs de crédit. Ce *scoring* d'un genre nouveau concerne essentiellement, pour les pays émergents, les personnes pour lesquelles un historique de crédit n'est pas disponible. Les algorithmes sont par nature secrets mais quelques critères pris en compte sont connus : « *Ainsi se connecter entre minuit et midi, compter peu de membres de sa famille dans ses réseaux sociaux abaissent le score, tout comme être divorcé ou avoir changé souvent de banque.* »

Ces méthodes auraient le mérite d'ouvrir l'accès au crédit à des personnes qui en sont habituellement exclues. Elles font naître également des interrogations à propos du principe de finalité qui est un des fondements des réglementations de protection de la vie privée. Lorsqu'un utilisateur diffuse des informations sur les réseaux sociaux, il ne s'attend pas forcément à être évalué par une banque.

Source : Sciences et Avenir – Date : 29 mars 2016 – Auteur : AFP

■ ■ ■ Lien de l'article : <http://www.sciencesetavenir.fr/high-tech/data/20160329.OBS7264/credit-2-0-quand-le-big-data-intervient-dans-l-accord-d-un-pre.html>

ADMINISTRATION ELECTRONIQUE

service-public.fr fait peau neuve avec France Connect

A partir du 1^{er} juillet 2016, le site service-public va faire peau neuve en permettant à l'utilisateur de recourir à l'identification par la fédération d'identité « France Connect ». Ce lifting implique également la disparition de mon.service-public.fr

L'arrêté du 24 février 2016 qui détaille les modalités de la refonte de service-public.fr détaille dans son article 2 « *L'utilisation d'un espace de stockage en ligne (...) permettant de conserver des documents et pièces justificatives dématérialisés, nécessaires à l'accomplissement de démarches administratives et d'y recevoir en retour les pièces communiquées par l'administration.* » « *Hors les cas prévus par la loi, seul l'usager peut accéder aux données contenues dans son espace personnel de stockage.* » est-il également précisé.

Source : ITespresso – Date : 11 mars 2016 – Auteur : Clément Bohic

■ ■ ■ Lien de l'article : <http://www.itespresso.fr/service-public-fr-jonction-france-connect-123661.html>

La dématérialisation pour restreindre l'accès aux services publics

C'est un grand classique de l'administration électronique : la prise de rendez-vous par Internet améliore la vie de l'usager en lui permettant d'éviter de longues files d'attente. Selon la Cimade, association d'aide aux étrangers, la philosophie initiale du dispositif a été détournée par des Préfectures. Pour étayer sa démonstration la Cimade a développé un automate d'appel qui « *permet d'observer de façon objective qu'une catégorie d'étrangers ne parvient quasiment jamais à décrocher un rendez-vous de dépôt de dossier dans un grand nombre de préfectures, qui pourtant ne leur proposent que ce mode d'accès.* »

On est plus proche de Kafka que de Courteline.

Source : Le Monde – Date : 16 mars 2016 – Auteur : Maryline Baumard

■ ■ ■ Lien de l'article : http://www.lemonde.fr/societe/article/2016/03/16/les-etrangers-ont-de-plus-en-plus-de-mal-a-acceder-aux-prefectures_4883594_3224.html

JURIDIQUE

Vers la destruction des originaux papiers

Le nouveau texte de l'article 1379 du Code civil, modifié par l'ordonnance du 10 février 2016, indique que « *la copie fiable a la même force probante que l'original* ».

Pour Eric Caprioli, avocat spécialiste de la dématérialisation, « *Cette rédaction enlève les doutes que l'on avait sur la possibilité de destruction des originaux papier lorsque l'on a procédé à leur numérisation en vue de l'archivage électronique* ».

Source : L'Usine Digitale – Date : 11 mars 2016 – Auteur : Eric A. Caprioli

■ ■ ■ Lien de l'article : <http://www.usine-digitale.fr/article/le-nouveau-code-civil-le-digital-et-le-droit-des-contrats.N383117>

Publication de l'arrêté « Securigrefe »

Un arrêté du 9 février traite des envois, remises et notifications effectuées par voie électronique par les greffiers des tribunaux de commerce avec le système Securigrefe. L'arrêté détaille les questions relatives à l'identification des parties, l'intégrité des documents, la sécurité des échanges, l'horodatage et la conservation des transmissions.

■ ■ ■ L'arrêté du 9 février 2016 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032097452&dateTexte=&categorieLien=id>

Numérisation des documents de la piste d'audit

Un arrêté du 7 janvier 2016 relatif à la dématérialisation fiscale des factures précise le mode d'emploi pour produire une copie numérique conforme à l'original sur support papier.

Source : Les Echos – Date : 10 mars 2016 – Auteur : Stéphanie Morin

■ Lien de l'article : <http://business.lesechos.fr/entrepreneurs/ressources-humaines/7603995-factures-numerisation-des-documents-etablissant-une-piste-d-audit-fiable-208267.php>

■ L'arrêté du 7 janvier 2016 :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=2E70D982BFDF238D6C2665E1A487082B.tpdila14v_2?cidTexte=JORFTEXT000031941431&dateTexte=&old

ARCHIVAGE ET DEMATERIALISATION

Archivage électronique : typologie et rentabilité

Paul Terray, responsable du pôle GED Archivage chez Sollan Consulting, est l'auteur d'un article très pédagogique sur l'archivage électronique. Il y propose une intéressante typologie entre trois types d'archivages électronique : l'archivage à valeur probatoire, l'archivage patrimonial et l'archivage du système d'information. Le troisième type d'archivage est peu souvent évoqué dans les écrits consacrés à ce sujet.

Il y aborde également, dans le chapitre consacré au coût du système d'archivage, la question du retour sur investissement d'un projet de SAE (système d'archivage électronique). Il écrit ainsi que : « *le SAE pensé comme un socle du schéma directeur devient alors un centre de profit qui permet de garantir aux projets qui vont l'utiliser une couverture du risque, la diminution des coûts de stockage, l'élimination des coûts de maintenance des applications obsolètes et la conformité réglementaire et contractuelle.* »

■ L'article de Paul Terray, Sollan Consulting, du 2 mars 2016 :

<http://www.sollan.com/www/fr/content/Archivage-electronique-Comprendre-les-objectifs-pour-maitriser-ses-couts>

Un support de stockage pour 13 milliards d'année

Une équipe de chercheurs de l'université de Southampton a réussi à stocker 360 To de données sur un disque de quartz de la taille d'une pièce de monnaie. Les données ainsi enregistrées sont susceptible d'être accessible à partir de ce support pendant 13,8 milliards d'années, c'est à dire bien longtemps après la disparition du soleil, d'ici 5 à 7 milliards d'années.

Selon toute vraisemblance, nous ne devrions plus être là pour vérifier le bien-fondé de cette estimation.

Source : Les Echos – Date : 20 février 2016 – Auteur : Leila Marchand

■ Lien de l'article : <http://www.lesechos.fr/tech-medias/hightech/021704027753-ce-petit-disque-de-quartz-peut-stocker-des-donnees-pendant-13-milliards-dannees-1201666.php>

Progression du marché de l'archivage électronique

Le laboratoire SerdaLab rend public les chiffres de son étude sur le marché de la dématérialisation, de la gestion des contenus et de l'archivage pour l'année 2014. A noter la croissance significative du secteur de l'archivage électronique (+8%).

Source : Archimag – Date : 1er avril 2016 – Auteur : Clémence Jost

■ Lien de l'article : <http://www.archimag.com/demat-cloud/2016/04/01/infographie-chiffres-cles-marche-dematerialisation-gestion-contenus-archivage>

IDENTITÉ NUMÉRIQUE

Le cahier Identités Numériques

La Chaire Valeurs et Politiques des Informations Personnelles de l'Institut Mines-Télécom publie en ligne son cahier Identités Numériques daté de mars 2016. Ce document de 148 pages, coordonné par Claire Levallois-Barth est structuré en 11 fiches où sont abordés des sujets tels que « *les enjeux économiques des identités numériques* » ou « *les preuves d'identités ou d'attributs préservant le pseudonymat* ».

On pourra lire également avec profit la fiche consacrée au règlement eIDAS, présentation claire et synthétique d'un sujet par nature complexe. On y trouvera l'essentiel sur le cadre juridique des services de confiance, les différents niveaux de confiance, les obligations et responsabilités des prestataires de services de confiance.

- Le cahier Identités numériques de la Chaire Valeurs et Politiques des Informations Personnelles de l'Institut Mines-Télécom (148 pages) : https://cvpip.wp.mines-telecom.fr/files/2016/02/Cahier-identites-numeriques_web.pdf

Changer ses mots de passe régulièrement est mauvais pour la sécurité

C'est une thèse qui va à l'encontre de ce qui est en général considéré comme une bonne pratique en matière de sécurité informatique : demander aux utilisateurs de changer leur mot de passe à échéance régulière aurait des effets contre-productifs. Selon Lorrie Cranor, professeur en sciences de l'informatique à l'université Carnegie Mellon, cette politique conduirait les utilisateurs à modifier leurs mots de passe de façon extrêmement prévisible.

Autrement dit, si le mot de passe est fort, il n'est pas nécessaire de le changer régulièrement. Lorsqu'on sait que le mot de passe devra être changé fréquemment, on ne choisit pas un mot de passe fort.

Source : Wired – Date : 10 mars 2016 – Auteur : Brian Barrett

- Lien de l'article (en anglais) : <http://www.wired.com/2016/03/want-safer-passwords-dont-change-often/>

A DECOUVRIR

Pour ses 40 ans, la clé publique reçoit le prix Turing

Pour l'année 2015, le prix Turing, considéré comme l'équivalent du Nobel pour l'informatique, a été décerné par l'ACM (Association of Computing Machinery) à Whitfield Diffie et Martin E. Hellman. Leur publication de 1976, *New Directions in Cryptography*, est la première communication publique sur les systèmes de cryptographie asymétriques, à base de paires de clés publiques et privées

Sources : Le Monde Informatique – Date : 3 mars 2016 – Auteurs : James Niccolai & Maryse Gros

- Lien de l'article : <http://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-prix-turing-2015-pour-les-inventeurs-du-chiffrement-par-cle-publique-64097.html>

The New York Times – Date : 1er mars 2016 – Auteur : John Markoff

- Lien de l'article (en anglais) : <http://www.nytimes.com/2016/03/02/technology/cryptography-pioneers-to-win-turing-award.html?>

Délibération CNIL sur le Label eVote de la Fédération des tiers de confiance

Le Journal Officiel a publié le 8 avril 2016 la délibération CNIL du 17 mars 2016 portant avis sur un projet de label « E-vote » présenté par la Fédération des tiers de confiance (FNTC). La CNIL « *est d'avis que le projet d'attribution du label « E-vote » de la FNTC est conforme aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée.* »

- La délibération CNIL du 17 mars 2016 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032372526&dateTexte=&categorieLien=id>

EVENEMENT

Cloud et archivage électronique à Documation

« *Cloud et archivage électronique : quelle confiance ?* ». Tel était le thème de la conférence plénière qui s'est déroulée le 7 avril 2016 à Paris dans le cadre du salon Documation. Alain Borghesi, PDG de Cecurity.com intervenant en tant que vice-président de la Fédération des Tiers de Confiance (FNTC) a abordé les thèmes du chiffrement des archives électronique et de la blockchain.

Vincent Coudrin, Directeur de TNP Consultants, a proposé une limpide définition du Cloud : « *il s'agit d'une ressource technique reconfigurable qui répond à quatre caractéristiques : self-service, paiement à l'usage, élasticité, et accessible via les réseaux* ».

Source : Archimag – Date : 7 avril 2016 – Auteur : Bruno Texier

- Lien de l'article : <http://www.archimag.com/demat-cloud/2016/04/07/documation-2016-cloud-archivage-%C3%A9lectronique-quelle-confiance>

Pour nous contacter, nous faire parvenir vos critiques ou suggestions, envoyez un message à : <mailto:news@cecurity.com>

Reproduction autorisée sous réserve de mention de la source : « Cecurity.com »

Pour vous désinscrire, envoyez un message à <mailto:news@cecurity.com> en indiquant « DESABONNEMENT » dans l'objet du message.

Newsletter Cecurity.com -
L'actualité de la privacy et de la dématérialisation
Email news@cecurity.com
Web <http://www.cecurity.com> - Tel 01 56 43 37 36
